

DEPARTEMENT DES
ARDENNES

ARRONDISSEMENT
DE
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Délibération n°

N°29CD/03/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
**OFFICE DE TOURISME
ARDENNE RIVES DE
MEUSE**

Place du Château
08320 VIREUX-WALLERAND

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ DE DIRECTION

SEANCE DU 04 MARS 2026

OBJET : Externalisation globale de la paie

L'an deux mille VINGT-SIX, quatre mars à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Établissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse, légalement convoqué, s'est réuni au CISE, rue pasteur, à Vireux-Wallerand, sous la Présidence de Madame Isabelle BODART.

<p>Membres en exercice : 14 Membres présents : 10 Suffrages exprimés : 10 N'ayant pas pris part au vote : 0</p>

Convocation faite le : 17 février 2026

Etaient Présent(e)s :

Mesdames Isabelle BODART, Frédérique CHABOT, Angéline COURTOIS, Virginie ROGISSART, Dominique FLORES, et Messieurs Joel BOUCHER, Bruno JACQUEMART, Jean-Claude JACQUEMART, Maël PION, Mickaël WALTER.

Etaient excusé(e)s :

Messieurs, Bernard DEFORGE, Julien RICAIL.

Secrétaire de séance :

Madame Angéline COURTOIS

PREFECTURE DES ARDENNES

12 MARS 2026

ARRIVEE

Objet : Externalisation globale de la paie	Délibération avec incidence financière	Délibération n° N°29CD/03/2026
		Date : 04 MARS 2026

Entendu l'exposé de Mme BODART, Vice-présidente, proposant l'externalisation de la paie des salariés de droit privé qui consiste à confier tout ou partie des processus de gestion de la paie à un prestataire externe spécialisé,

Considérant que cette externalisation permet à l'équipe de se libérer de la complexité administrative liée à la paie pour se concentrer davantage sur son activité principale et représente une économie en logiciel, temps et formation,

Considérant que l'externalisation donne accès également à une meilleure expertise, une veille des textes, un contrôle des congés payés, etc., pour aboutir à une meilleure conformité,

Considérant que parmi les deux types d'externalisation (partielle et totale), Mme BODART, Vice-présidente, propose de retenir l'externalisation totale qui implique la prise en charge complète de toutes les fonctions liées à la paie par le prestataire, de la collecte des données à la distribution des bulletins de paie,

Entendu la demande de précision de M. WALTER relative à la facturation de la réédition d'un bulletin,

Entendu en réponse, que l'entreprise ne facture pas la réédition d'un bulletin tant qu'il n'y a pas de modification importante à y apporter.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** l'externalisation totale qui implique la prise en charge complète de toutes les fonctions liées à la paie par le prestataire, de la collecte des données à la distribution des bulletins de paie ;
- **Approuve** de confier cette prestation à l'entreprise GUIDEE pour une période ferme de trois années, à compter de la date de notification ;
- **Autorise** l'ordonnateur à signer les documents afférents à cette décision ;
- **Décide** d'inscrire les crédits afférant à cette décision seront inscrits au budget de l'office de tourisme.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié Exécutoire,

Le Président de l'EPIC
Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse.

Bernard DEFORGE.

**Pour le Président
et par délégation**

Transmis au représentant de l'Etat le : 12 MARS 2026

Affiché le : 12 MARS 2026